



Bidart
B I D A R T E

Loi du 5 Avril 1884 (Article 56)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 240617-08)**

SÉANCE DU 17 JUIN 2024

L'an deux mil vingt quatre et le dix-sept du mois de juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le onze juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS

Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Marc CAMPANDEGUI, Mabel ETCHEMENDY, Gérard GOYA, Christine CAYZAC, Claire MARJAK, Adjointes au Maire, Christian BORDENAVE, Christine CALEN, Jean-Philippe OUSTALET, Florence POEYUSAN, Sophie VALDAYRON, Pierre DAGOIS, Stéphanie MICHEL, Pierre ESPILONDO, Pantxo ITHURRIA, Éric IRASTORZA, Sophie DUFJET, Fabienne LAUTIER-ROY, Amaia ETCHELECOU, Laurent BRIAULT, Alexandra BOUR, Isabelle CHARRITTON.

**ABSENTS AYANT DONNÉ
POUVOIR**

Francis TAMBOURINDEGUY
ayant donné pouvoir à Maryse
SANPONS, Manu PORTET
ayant donné pouvoir à Marc
BÉRARD, Denis LUTHEREAU
ayant donné pouvoir à Isabelle
CHARRITTON

**ABSENTS
EXCUSÉS**

Michel
LAMARQUE,
Jeanne DUBOIS.

**SECRÉTAIRE DE
SÉANCE**

Amaia
ETCHELECOU

OBJET :

PRÉSENTATION DE LA SYNTHÈSE RÉGIONALE SUR LA GESTION DU TRAIT DE CÔTE EN NOUVELLE AQUITAINE ÉTABLIE PAR LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 3 juillet 2023 le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'observations définitives de la Cour régional des comptes sur la gestion du trait de côte dans le Département des Pyrénées-Atlantiques.

Par courriel en date du 27 mai dernier, la Chambre régionale des comptes transmettait à la commune le rapport définitif à l'échelle de la région Nouvelle Aquitaine. Ce rapport devant faire l'objet d'une diffusion auprès du Conseil municipal.

Ce document n'appelle pas de vote, le Conseil municipal prendre acte du rapport ci-annexé.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza

EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le *20/06/24*
et publication ou notification du *21/06/24*

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza

EMMANUEL ALZURI